

Compte rendu de la séance du 10 avril 2021

Date de la convocation : 06 avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le dix avril à 10 heures 30, le conseil municipal de la commune de L'Estréchure s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Madame Bernadette MACQUART (Maire).

Etaient présents : Bernadette MACQUART, Pierre PRADILLE, Jacques HILAIRE, Eliane WOLGA, Françoise DEL BUCCHIA, Maurice HILAIRE, Christophe BERNARD, Jean-Pierre FLEURY, Nathalie LIRON

Procurations :

Absents excusés : Sylvain GHENZI

Secrétaire(s) de la séance : Eliane WOLGA

Ordre du jour :

- Subventions aux associations
- Dons de l'association des Maires Ruraux du Gard, du Lions Club d'Alès et de la mairie de Mallemort suite aux inondations du 19 septembre 2020
- Vote du Budget Primitif 2021
- Vote du taux des taxes locales 2021
- Questions diverses

Madame le Maire fait lecture du compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal qui est approuvé à l'unanimité.

1/ Subventions aux associations 2021 (DE_014_2021)

Madame le Maire fait part au conseil municipal des demandes de subventions des associations pour l'année 2021 et propose d'attribuer les subventions de la manière suivante :

- Collège Marceau LAPIERRE - UNSS : 60 €
- Chorale "Vallée de Chœur " : 100 €
- La Truite Salamandre : 100 €
- Anima : 100 €
- APE de la Vallée Borgne : 200 €
- Comité des Fêtes « L'Espoir Cévenol » : 1 500 €
- Vita Vallée : 100 €
- SMAC : 1 500 €
- La Chantalette : 100 €
- FNACA : 100 €
- L'Oustal "Epicerie Solidaire " : 200 € (Madame LIRON ne prend pas part au vote)
- Déclics & Stimuli pour le "Festi'Borgne" : 1 500 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec 8 voix pour et 1 voix contre, accepte d'attribuer les subventions 2021 telles que présentées par Madame Le Maire.

2/ Dons de l'association des Maires Ruraux du Gard, du Lion's Club d'Alès et de la mairie de Mallemort (DE_015_2021)

Madame le Maire explique au conseil municipal que suite aux inondations du 19 septembre 2021, la commune a reçu les dons financiers suivants :

- 2 700 € de l'Association des Maires Ruraux du Gard
- 5 000 € de la mairie de Mallemort par l'intermédiaire du Lion's Club
- 1 500 € du Lion's Club d'Alès

Le conseil municipal, oui ces explications, accepte à l'unanimité des membres présents les dons tels que reçus par Madame le Maire, dit que ces montants seront inscrits au Budget Primitif 2021 et serviront au financement de la réfection des fontaines du village et à l'achat de décorations de Noël.

3/ Taxes locales 2021 (DE_016_2021)

COMMUNE DE L'ESTRÉCHURE

Séance du 10 avril 2021

Madame le Maire présente au conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2020, explique le mode de calcul et le prélèvement de la garantie individuelle de ressources (GIR). Elle précise que cette année le produit attendu de la taxe d'habitation est compensée par le Département. Le produit attendu en 2021 est de 84 383€.

Madame le Maire rappelle les taux 2020:

- Taxe d'habitation : 18.33 %
- Taxe Foncière Bâti : 13.50 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 53,97 %
- CFE : 23,61 %

Le conseil municipal, après avoir calculé le produit nécessaire à l'équilibre du budget et après discussion, décide à l'unanimité de laisser les taux identiques à 2020.

LIBELLES	TAUX 2020 en %	TAUX 2021 en %	BASES NOTIFIÉES 2021 en €	PRODUITS VOTÉS 2021 en €
TAXE D'HABITATION	18.33			
TAXE FONCIÈRE BATI	13.50	38.15 commune : 13.50 département : 24.65	208 500	79 543
TAXE FONCIÈRE NON BATI	53.97	53.97	3 500	1 889
CFE (Cotisation foncière des entreprises)	23.61	23.61	12 500	2 951
			PRODUIT FISCAL ATTENDU	84 383

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de laisser les taux des taxes locales 2021 tels que proposés par Madame le Maire.

4/ Vote du Budget Primitif 2021 (DE_017_2021)

Sur proposition de Madame le Maire et après l'avoir expliqué en détails, le budget primitif 2021, voté par chapitre, est adopté à l'unanimité des membres présents, tel qu'il suit :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement Votés au titre du présent budget	699 749.23€	374 394.00 €
Restes à Réaliser de l'exercice précédent		
002 Résultat de fonctionnement reporté		325 355.23 €
Total de la section de fonctionnement	699 749.23 €	699 749.23 €
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 844 885.82 €	1 895 299.23 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent	61 635.54 €	€
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	€	11 222.13 €
Total de la section d'investissement	1 906 521.36 €	1 906 521.36 €
TOTAL DU BUDGET	2 606 270.59 €	2 606 270.59 €

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 11h20.